

**Lettre de mission du Responsable d’Affectation GAR (RAGAR)**

* *Dans chaque établissement du projet ENT WILAPA, le responsable d'affectation est une personne physique qui gère le GAR (Gestionnaire d'accès aux Ressources) via son compte ENT. Le GAR permet aux élèves, enseignants et aux autres personnels de l'établissement d'accéder à des ressources numériques de manière simple et ciblée.*
* *Le rôle de responsable d'affectation GAR est assuré par le chef d’établissement et le ou les personnels à qui il a délégué cette gestion des ressources numériques en les déclarant au GAR par l’ENT.*
* *Grâce au GAR, le ou les responsable(s) d'affectation attribue(nt) l'ensemble des ressources numériques de manière simple et ciblée aux élèves et enseignants et aux autres personnels de l'établissement. Le temps passé à ce travail varie en fonction de la taille de l’établissement et du nombre de ressources disponibles (pouvant aller d'une demi-journée pour un collège à plusieurs journées). Le temps constaté à l’affectation dans un collège est d’une demi-journée.*

La mission de responsable d’affectation GAR est confiée pour l’année scolaire <année scolaire> à , <Prénom> <NOM>, professeur <discipline> au <Nom de l'établissement> sous l’autorité du chef d’établissement

**Le responsable d’affectation gère :**

* L’attribution des exemplaires numériques aux élèves et aux enseignants à chaque nouvelle année scolaire et vérifie que toutes les populations peuvent bien accéder aux ressources ;
* Les comptes utilisateurs (fusion des doublons, suppression des anciens, etc.) ;
* L’activation des ressources proposant des interactions entre élèves et enseignants ;
* La périodicité des abonnements et leur renouvellement ;
* Les informations relatives à l’utilisation des ressources (statistiques agrégées) et peut ainsi participer activement aux choix de politique documentaire de l’établissement ;
* L'assistance en établissement de niveau 1 et la création de tickets d’incidents sur la plateforme d'assistance académique.

**Le responsable d’affectation contribue au développement des usages des ressources numériques au sein de l’établissement :**

* Il accompagne les enseignants dans les usages pédagogiques des ressources numériques ;
* Il accompagne les personnels dans les usages du GAR au sein de l’ENT ;
* Il propose des formations de proximité en fonction des besoins.

**Le responsable d’affectation assure dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l’établissement :**

* Il participe à la commission numérique de l'établissement ;
* Il assure la liaison avec les partenaires institutionnels (DRANE, Référent académique pour les ressources numériques, chef d’établissement, administrateur ENT, Référent pour les Usages Pédagogiques du Numérique, informaticien…).

Le responsable d’affectation GAR rend compte régulièrement à son chef d'établissement du déploiement des ressources numériques de l’ENT. Il remet à l'issue de l'année scolaire un rapport d'activités

A ………………………………….. le ……………..

 Le Chef d'Établissement Le Responsable d’Affectation